

**Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général**

**SODEXHO ALLIANCE**

(Eurolist)

Par courrier du 22 décembre 2006, reçu le 27 décembre 2006, complété par un courrier du 29 décembre 2006, la société Bellon SA (Espace Gaymard, 2, place d'Arvieux, B.P. 70106, 13572 Marseille Cedex 2) a informé l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article 234-5 du règlement général, qu'elle détient au 18 décembre 2006, 58 572 917 actions SODEXHO ALLIANCE représentant 79 539 208 droits de vote, soit 36,83% du capital et 43,60% des droits de vote de cette société (1).

Cette dernière variation résulte de l'attribution de droits de vote doubles, le 18 décembre 2006, au profit de la société Bellon SA.

L'évolution de la participation de Bellon SA dans SODEXHO ALLIANCE au cours des douze derniers mois, est décrite dans le tableau suivant :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Situation au 3 décembre 2005	58 572 917	36,83	73 515 857	41,78
Situation au 31 janvier 2006	58 572 917	36,83	73 515 857	41,60 (2)
Situation au 16 mars 2006	58 572 917	36,83	74 055 815	41,78 (3)
Situation au 31 août 2006	58 572 917	36,83	74 055 815	41,90
Situation au 30 novembre 2006	58 572 917	36,83	74 055 815	41,85
Situation au 18 décembre 2006	58 572 917	36,83	79 539 208	43,60 (4)

(1) Sur la base d'un capital composé de 159 026 413 actions représentant 182 430 377 droits de vote.

(2) Arrondi de 41,5999.

(3) Arrondi de 41,7778.

(4) Arrondi de 43,5998.